Association Mycologique d’Aix-en-Provence

**Convocation à l’Assemblée Générale Ordinaire du 4 Février 2019**

Vous êtes conviés à participer à l’Assemblée Générale Ordinaire de l’Association Mycologique d’Aix-en-Provence qui se tiendra le **Lundi 4 février à 18 h, salle Gassendi, 166 Avenue Jean Monnet, Aix-en-Provence.**

L’ordre du jour sera le suivant:

Rapport moral et d’activités

Rapport financier

Renouvellement du Conseil d’Administration

Projets pour la nouvelle année

Questions diverses

Apéritif

Compte tenu des finances saines, normalement l’assemblée générale ne devrait pas voter de changement de la cotisation, elle restera donc à 25 euros pour la cotisation individuelle et 30 euros pour les couples. Cette cotisation comprend l’abonnement au bulletin fédéral (FAMM) un seul par couple. Il est rappelé que ceux qui souhaitent recevoir le bulletin de la FMBDS doivent payer cet abonnement au plus tard à l’AG (20 euros par abonnement).

L’adresse où envoyer les cotisations est la suivante :

**Association Mycologique d’Aix-en-Provence 166 avenue Jean Monnet 13090 Aix-en-Provence**

**Pouvoir**

Je soussigné(e) ………………………………………………………………….. membre de l’association Mycologique d’Aix-en-Provence (et à jour de ma cotisation 2018), donne par le présent document, pouvoir à :

Madame, Monsieur : ……………………………………………………………………………………………

pour me représenter à l’assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 4 février 2019, salle Gassendi, 166 Avenue Jean Monnet, Aix-en-Provence, à 18 h, afin de délibérer sur l’ordre du jour fixé sur la convocation.

En conséquence, prendre connaissance de tout document, prendre part à toute discussion ou délibération, émettre tout vote, et, généralement, faire le nécessaire au bon déroulement de cette assemblée.

Fait à : ……………………………….. le : ………………………………………………..

Signature : (signature précédée de la mention " bon pour pouvoir ")